LES ARMES SEGUSIAVES



ADHESION 2023/2024



lnf∧rm	ations	: I ico	nciáe

(merci de compléter EN MAJUSCULE pour une me	eilleure lisibilité, entourer ou cocher les mentions utiles)
Nom d'usage : Nom de naissance : Date de naissance :	,
Lieu de naissance avec code postal :	Séances découverte
Pays si hors de France :	les 12 et 19 septembre
Adresse:	
Code Postal :Ville :N° Téléphone personnel :	
Pour les mineurs : Nom des parents ou tute	
tél	
tél	: Mail
Sexe: F / M	Droitier / Gaucher
Mention particulière à porter à notre connaissance	: (restriction, contraintes,)

Cotisation annuelle + Licence FFE avec assurance de base incluse

Cotisation annuelle + Licence	FFE avec assura	ince de base incluse		_
	Catégorie	Jour / Horaire	Tarif	Remplir :
né en 2015-2016 (8-9ans)	M9	Mardi de 17h45 à	160 €	
né en 2013-2012 (10-11ans)	M11	19h00	100 C	
né entre 2011 et 2004	M13 et +	Mardi de 19h00 à	210 € *	
Adultes + de 20 ans	Sénior/Vétéran	20h30	240 €	
Location du matériel sauf 1ère année	Toutes catégories (joindre un chèque de caution de 80 €)		30 €	
Fourniture d'un gant via commande groupée 16€				
Fourniture d'une paire de chaussettes d'escrime via commande groupée 14€				
* Les adhérents entre 16 et 25 ans porteurs du Pass'Région bénéficient de 30€ de réduction. Renseigner ici le n° de carte :				
Pass'Sport : les bénéficiaires de l'ARS, AEEH ou AAH bénéficient de 50€ de réduction sur fourniture de justificatif				
Possibilité de régler par chèques vacances ANCV ou coupons sports Total :				

AUTORISATIONS POUR L'ADHESION 2022-2023

Je,	soussigné(e),,	pare	ent ou	tuteur	de	l'enfant :
	aite adhérer au Club d'Escrime de Feurs "Les Arn onséquence concernant :	nes Ségusiaves	" pour la	saison 20	23/202	4,
	ES PHOTOS ET/OU VIDEOS : j'autoris					
•	notos et/ou vidéos de mon enfant ou moi même prises es web réalisées par les membres du bureau des Ari					

- lors d'une exposition éventuelle (forum des associations, ...)
- sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir l'association

Les commentaires ou légendes du club accompagnant leur reproduction respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront pas atteinte à sa réputation. Le droit à l'image est protégé par l'article 9 de code civil qui prévoit que "chacun à droit au respect de sa vie privée".

2/ LA DECHARGE DE RESPONSABILITE: j'autorise ou je n'autorise pas mon enfant mineur à sortir seul de la salle d'escrime à la fin des entraînements.

Le maître d'armes et le bureau *Les Armes Ségusiaves* sont déchargés de leur responsabilité lorsque l'enfant quitte la salle d'armes à la fin de l'entraînement non accompagné d'un adulte. La responsabilité Des *Armes Ségusiaves* ne saurait être engagée.

Protection des données personnelles :

...)

"Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique, sous la responsabilité de la FFE suivant votre qualité de licencié. Ce traitement est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge, et peuvent être transmises à des outils numériques facilitant la vie du licencié dans le cadre de l'activité Escrime. Conformément au Droit européen N° 2016/679, applicable depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, et de rectification des données. J'ai compris et j'accepte le partage des données dans le cadre strictement prévu par la loi."

Contrôle d'honorabilité des encadrants :

"Par ailleurs, la licence me permet d'accéder aux fonctions de dirigeant, d'éducateur, et d'encadrant ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilité au sein de la structure, selon les articles L 212-1 et L.322-1 et donc interdites aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du code du sport et donc soumises au contrôle de l'honorabilité. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué (interrogation automatique du FIJAIS). En signant le présent document, j'ai compris et j'accepte la transmission des éléments sus mentionnés et ledit contrôle."

Je m'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur pour accéder au club.

A :	Le
Signature précédée de la mention manuscr (Nom et prénom du représentant légal pour	

Contact: <u>feurs.escrime@gmail.com</u> Tel: 06 26 05 63 31

http://feursescrime.wixsite.com/armes-segusiaves













